Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_248-DE

Délibération n° 2025.248

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_248-DE

Fougères Agglomération **2025.248**

2025.248 - Eau et Assainissement – Gemapi et Bocage sur le Bassin du Haut Couesnon : Convention de prestation de service avec les EPCI voisins – 2026-2028

Fougères Agglomération exerce les compétences GEMAPI et bocage en régie directe. Le bassin versant du Haut Couesnon comprenant des communes non-membres de Fougères Agglomération, il est nécessaire de passer des conventions de prestation de service avec les EPCI concernés pour agir sur ces territoires dans une logique de cohérence hydrographique.

Dans le cadre de ces conventions :

- Fougères Agglomération s'engage à mener les études, l'animation et les travaux dans le domaine de la GEMAPI sur les secteurs compris dans le bassin versant du Haut Couesnon.

- Fougères Agglomération s'engage à mener les études, l'animation et les travaux dans le domaine du bocage sur les secteurs compris dans le bassin versant du Haut Couesnon (à l'exception des communes situées sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne).

- les EPCI concernés s'engagent à participer financièrement au service rendu, à hauteur du montant de l'autofinancement réel des actions et de l'animation menées sur leur territoire. Ils autorisent la perception des subventions des financeurs à leur place.

Les conventions signées avec Couesnon Marches de Bretagne, Vitré Communauté et Liffré Cormier Communauté arrivent à échéance au 31 décembre 2025. Il est proposé de les renouveler pour 3 années supplémentaires, de 2026 à 2028, sur la durée de l'accord de territoire du bassin versant du Couesnon. Les trois projets de convention sont présentés en annexe.

Pour 2026 à 2028, les montants maximums de participation des EPCI concernés, définis en fonction des quantités prévisionnelles de travaux inscrits à l'accord de territoire du Couesnon, sont les suivants :

	Plafond maximum 2026	Plafond maximum 2027	Plafond maximum 2028
Couesnon Marches de Bretagne	36 000 € TTC maximum sur les 3 années		
Liffré-Cormier-Communauté	45 000 € TTC maximum sur les 3 années		
Vitré Communauté	25 000 € TTC	25 000 € TTC	25 000 € TTC

Le paiement sera effectué par l'émission d'un titre de recette en début d'année N+1, sur la base des travaux réellement effectués et correspondra au montant réel de l'autofinancement.

Vu l'avis favorable de la commission « Eau et assainissement » en date du 14 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes des conventions 2026-2028 entre respectivement Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté, Vitré Communauté ET Fougères Agglomération ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer ces conventions et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU